



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/ICEF/627/Summary
5 avril 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1973

UNICEF

1973

UNICEF

LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DANS LA DEUXIEME DECENNIE
DU DEVELOPPEMENT

PRIORITES POUR LA PLANIFICATION ET L'ACTION

Résumé

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction. Approche et objectifs de l'étude	1 - 11
Chapitre premier. Schémas et priorités du développement	12 - 26
Chapitre 2. Ressources et planification en faveur de l'enfance	27 - 41
Chapitre 3. Les services de santé et les enfants	42 - 55
Chapitre 4. Amélioration de la nutrition des enfants et des mères	56 - 67
Chapitre 5. Possibilités d'accès des enfants et des adolescents à l'enseignement	68 - 88
Chapitre 6. Le jeune enfant : croissance et développement	89 - 98
Chapitre 7. L'enfance dans la planification nationale : tâches opérationnelles	99 - 119

INTRODUCTION. APPROCHE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1. L'étude porte sur les priorités pour la planification de l'action pendant la deuxième Décennie du développement en ce qui concerne, spécifiquement, les enfants et les adolescents des pays insuffisamment développés. Elle est entreprise pour aider les différents pays, les institutions spécialisées des Nations Unies et, en particulier, le FISE, à envisager à long terme les besoins des enfants et des adolescents et à intégrer ceux-ci comme il convient dans la structure d'ensemble du développement économique et social (par. 1-2).
2. Plus qu'autrefois, le niveau de bien-être des enfants et des adolescents et l'attention accordée à leur croissance et à leur développement peuvent avoir des conséquences d'une portée incalculable sur l'avenir. Il importe donc d'examiner comment les tendances de la croissance et du développement pendant les années 70 et au-delà peuvent être elles-mêmes modifiées (par. 3).
3. Bien que chaque pays soit responsable de son propre développement, l'ampleur et l'orientation de la coopération internationale peuvent influencer de façon importante sur les domaines critiques du progrès social. Dans ce contexte, le point de départ commun est que le niveau de vie de millions de personnes des régions peu avancées est encore extrêmement bas (par. 4).
4. Certains problèmes s'aggraveront au cours des années 70. Il en sera ainsi, par exemple, de la croissance de la population et de l'urbanisation rapides ainsi que de l'exode régulier des campagnes vers les villes - facteurs qui se répercutent sur de nombreux secteurs d'activité et influent sur le rythme et l'orientation du développement de chaque pays. Les problèmes à traiter au cours des années 70 ne sont pas nouveaux. Ce qui est nouveau, c'est leur acuité croissante et la force avec laquelle chaque problème agit sur les autres. Si l'insuffisance des services sociaux, des institutions sociales et de la mise en valeur des ressources humaines continue de se faire nettement sentir, les deux dernières décennies ont permis d'enregistrer d'importants progrès et d'acquérir de nouvelles connaissances ainsi qu'une expérience accrue. Malgré les difficultés, les gouvernements sont aujourd'hui plus disposés et mieux préparés à accepter des responsabilités plus vastes en ce qui concerne le bien-être des enfants et des adolescents (par. 5-6).
5. D'un côté, les pays peu avancés ont à affronter des problèmes similaires, comme une pauvreté généralisée et des inégalités en matière de revenus et de possibilités d'éducation et d'emploi, la détérioration des conditions de vie de larges sections de la population et l'absence de services essentiels. Mais ils présentent également des différences frappantes. Chaque pays se heurte à une série de problèmes qui lui est propre. La situation des pays décrits comment étant "les moins avancés" exige l'adoption de mesures spéciales pour appuyer leurs efforts de développement (par. 7).
6. A l'intérieur de chaque pays, les problèmes des différentes sections de la population et des différentes régions doivent être identifiés séparément. Des mesures sociales de caractère général ne permettent pas à elles seules d'atteindre

des buts tels que la réalisation d'un niveau de vie minimum ou la réduction des disparités régionales. Ce sont des mesures spécifiques de planification et d'exécution qui sont requises à cette fin. Ces dernières années, des mesures et programmes de ce genre ont été intégrés de plus en plus souvent aux plans de développement nationaux. Néanmoins, on continue d'aborder ces problèmes en grande partie par secteur et de concevoir des solutions à court terme (par. 8).

7. Le principe d'une conception unifiée de la planification économique et sociale est de plus en plus accepté, mais il y a de réelles difficultés à surmonter lorsqu'on veut l'appliquer à d'importants domaines du développement économique et social. Dans la planification du développement des enfants et des adolescents, il convient de tenir pleinement compte de toute une gamme de facteurs tels que le taux de croissance économique, la croissance future de la population et l'évolution de la structure par âge, la répartition des niveaux de revenu et l'état de développement des différentes régions d'un pays (par. 10).

8. Il est essentiel de donner à chaque nouvelle génération une meilleure préparation qu'autrefois, non seulement pour son propre bien, mais aussi pour mettre la société en mesure de faire face aux exigences de l'évolution et de la croissance. C'est pourquoi, pour chaque domaine intéressant l'enfance, l'étude souligne la nécessité a) de mettre au point des concepts de développement plus larges, et b) de déterminer soigneusement des priorités à l'intérieur de chaque secteur du développement et de les lier plus efficacement aux priorités dans d'autres secteurs (par. 11).

9. Du point de vue des ressources humaines, les enfants et les adolescents doivent être considérés comme constituant un groupe, et aussi être classés en divers sous-groupes, à savoir les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire, les enfants en âge d'aller à l'école élémentaire, les jeunes adolescents et les adolescents (par. 12-14).

10. Les incidences générales des politiques et mesures d'ordre économique et social qui sont prises spécifiquement en faveur des enfants et des adolescents ne peuvent jamais être délimitées avec une précision absolue, mais c'est dans les domaines suivants qu'une grande partie des mesures spécifiques en leur faveur doit se concentrer :

- i) Développement des services de santé, d'hygiène maternelle et infantile, de planification de la famille, d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement;
- ii) Amélioration de la nutrition, surtout des nourrissons et des jeunes enfants, ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes;
- iii) Développement des ressources humaines, notamment en donnant la possibilité aux enfants de recevoir au moins des rudiments d'éducation et en offrant un enseignement et une formation professionnelle aux adolescents et adolescentes, ainsi qu'en élargissant les possibilités d'offrir des emplois productifs aux adolescents et aux jeunes qui entrent sur le marché du travail;

- iv) Création des services de protection sociale, des instituts communautaires et des institutions bénévoles appropriés en vue d'assurer, en particulier, l'épanouissement et le développement des enfants. Plus généralement, il sera nécessaire de renforcer la famille et la communauté, de préparer les citoyens à la responsabilité de parents et d'élargir les possibilités offertes aux jeunes filles et aux femmes d'obtenir un emploi rémunéré et productif en développant leurs aptitudes.

Les progrès réalisés seront beaucoup plus grands si les différentes activités entreprises sont étroitement liées et se renforcent mutuellement. Le but recherché devrait être de mettre au point des stratégies intégrées et d'adapter les mesures et politiques aux besoins locaux (par. 15-17).

11. Dans la présente étude, différents aspects du développement sont examinés en tenant compte de l'expérience déjà acquise et en ayant en vue trois objectifs principaux :

- i) Analyser les tendances prévisibles qui se dessineront au cours de la prochaine décennie et qui se rapportent particulièrement au bien-être et au développement des enfants et des adolescents;
- ii) Examiner les possibilités d'action pendant la deuxième Décennie du développement, en considérant cette période comme une phase de la grande entreprise visant à satisfaire, dans chaque pays, les besoins à long terme des enfants et des adolescents;
- iii) Suggérer des priorités en matière de planification et d'action compte tenu des contraintes financières, administratives et autres, ainsi que des facteurs favorables qui peuvent apparaître ces prochaines années (par. 16).

CHAPITRE PREMIER. SCHEMAS ET PRIORITES DU DEVELOPPEMENT

12. L'expérience du développement des pays peu avancés après la deuxième guerre mondiale montre que les stratégies de développement nationales et, pire encore, internationales, n'ont pas réussi à entraîner les efforts souhaités ni à obtenir les résultats voulus. La nécessité de modifier ces stratégies se reflète dans les résolutions 2681 (XXV) et 2768 (XXVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur lesquelles il convient de s'appuyer pour évaluer les politiques du FISE en faveur du développement des enfants et des adolescents (par. 1-2).

13. La présente étude s'efforce de tirer les principales conclusions de l'expérience acquise jusqu'ici par le FISE, pour prévoir l'évolution des programmes et politiques compte tenu des besoins et tendances qui devraient se dessiner pendant la deuxième Décennie du développement (par. 3).

14. On ne peut passer sous silence le fait que, pendant la période relativement courte sur laquelle porte l'étude, un grand nombre de pays pauvres ont fait un effort délibéré en vue de se développer; néanmoins, les écarts énormes entre les régions avancées et les régions peu avancées du monde demeurent. Par exemple, les pays en voie de développement abritent 71 p. 100 de la population mondiale, mais n'assurent que 16 p. 100 de la production mondiale de biens et de services. Il est extrêmement important de réduire les disparités fondamentales qui existent entre pays avancés et pays peu avancés dans le contexte du développement international. Néanmoins, ces disparités doivent être considérées en relation avec les disparités qui existent à l'intérieur des pays en voie de développement. Les disparités internationales ont des répercussions considérables sur la situation intérieure des pays peu avancés (par. 4-6).

15. La réévaluation de l'expérience en matière de développement s'est attachée essentiellement aux aspects du développement qu'il est possible d'évaluer et elle a eu pour principale utilité de soulever des problèmes méritant l'attention internationale. Il s'agit en particulier de l'idée, très prônée pendant la première Décennie du développement, qu'à partir du moment où la production des pays en voie de développement augmente de 5 p. 100 par an, le développement prend presque inévitablement le rythme souhaité. En réalité, sur les 96 pays étudiés, près de la moitié ont dépassé cet objectif, mais la croissance de la population a limité considérablement l'importance et les conséquences de ce fait (par. 7-9).

16. Il est difficile de classer les pays en voie de développement sur la base du niveau du revenu par habitant, de la dimension de la population et du taux de croissance économique, en raison de leurs conditions de développement fort différentes. Il faut cependant admettre que l'accent mis par le passé sur la croissance économique, à laquelle d'autres objectifs étaient subordonnés, n'a pas toujours été des plus opportuns (par. 10-11).

17. On a commencé à rechercher une combinaison possible de politiques permettant d'obtenir un développement économique plus équilibré, ce qui a révélé qu'il n'avait pas été suffisamment tenu compte, dans le passé, des facteurs suivants :

/...

a) structures de la consommation et de la production, b) utilisation des ressources humaines, et c) orientations de la politique sociale, surtout en ce qui concerne certains groupes sociaux. La rentabilité et le taux d'absorption de la main-d'oeuvre ont souvent été négligés par rapport aux autres secteurs de développement, malgré la prédominance évidente de la population rurale dans les pays en voie de développement. Cette réaction vient de ce que l'on supposait qu'un sacrifice des avantages actuels au profit de la croissance économique future était peut-être un mal nécessaire (par. 12-14).

18. Pour éviter ou minimiser les disparités croissantes entre le développement du secteur rural et celui du secteur urbain pour ce qui est de la répartition des revenus et des niveaux de vie, disparités qui résultent de ce préjugé en faveur du développement économique, les responsables de la planification doivent, de toute évidence, utiliser une structure de développement dont tous les éléments se tiennent. L'importance de cette approche réside dans le fait qu'elle a des répercussions de grande portée sur les enfants, les adolescents et les jeunes (par. 15).

19. En formulant ses plans de développement, chaque pays en voie de développement se trouve confronté à des séries de problèmes à court et à long terme nettement différents, qui sont étroitement liés à la dimension de la population, aux ressources disponibles et à la situation de la main-d'oeuvre. Celle-ci est largement déterminée par la structure par âge de la population et sa répartition par sexe, par sa répartition entre régions rurales et urbaines et par le taux d'absorption de la main-d'oeuvre dans le secteur agricole. La cadence à laquelle la production économique par habitant a des chances d'augmenter est tout aussi importante. Néanmoins, ce n'est qu'en termes très généraux qu'on peut prévoir l'influence du développement sur la structure de l'économie et les structures de la production et de la distribution (par. 16-18).

20. Les statistiques démographiques disponibles ainsi que les estimations de la croissance démographique établies sur la base des projections de la FAO pour 1980, fondées sur les hypothèses moyennes, montrent qu'étant donné la rapidité de la croissance démographique générale et la croissance de la population jeune dans les pays en voie de développement, et en admettant que le taux actuel de croissance économique se maintienne, il est probable que la situation économique et sociale des pays latino-américains sera nettement différente de celle des pays d'Afrique et d'Asie. Ceci est surtout sensible dans la proportion de la population qui dépend de l'agriculture et dans le rapport population urbaine-population rurale. Parfois, les données tendent à sous-estimer le degré de dépendance à l'égard de l'agriculture dans la partie du monde insuffisamment développée, car elles excluent de nombreuses professions "non agricoles" qui sont en fait étroitement liées au développement de l'agriculture (par. 19).

21. La projection des niveaux de revenu par habitant ne va jamais très loin. Il ressort toutefois des statistiques disponibles qu'en se fondant sur l'hypothèse optimiste que les tendances actuelles se maintiendront, l'accroissement du revenu par habitant pendant les années 1970 risque d'être très faible, même dans les pays qui ont maintenant passé le "seuil de pauvreté" de 200 dollars des Etats-Unis par

habitant. Le progrès pourrait être plus sensible si on adoptait des politiques sociales progressistes visant à redistribuer le revenu, à créer de nouveaux emplois, à développer les services de base en matière de santé, d'enseignement, de nutrition et de protection sociale ainsi que d'autres services et à réaliser des changements sur le plan social et institutionnel (par. 20).

22. Lorsqu'on projette les tendances actuelles au-delà des années 1980, il faut accorder une attention spéciale à l'accroissement général de la population et au progrès de l'urbanisation. Ces deux éléments auront sans doute des répercussions considérables sur la situation socio-économique des pays en voie de développement. L'urbanisation et la migration des jeunes vers les centres urbains accroissent fortement les pressions qui s'exercent sur les villes et influent directement sur les institutions sociales, économiques et politiques. Enfin, ces effets seront encore amplifiés du fait de la croissance générale de la population (par. 21-24).

23. La situation en matière de main-d'oeuvre et d'emploi dans les pays en voie de développement est de plus en plus préoccupante car les possibilités d'emploi suivent avec beaucoup de retard la croissance de la main-d'oeuvre. Les estimations concernant l'expansion future des possibilités d'emploi, établies sur la base de l'expérience des plans nationaux de développement passés, ne sont pas très encourageantes. Il est probable que la situation de l'emploi ne s'améliorera que si les politiques de l'emploi deviennent l'élément central de la stratégie du développement dans les pays peu avancés (par. 25-26).

24. D'ici que des progrès sensibles soient réalisés en ce qui concerne la situation de l'emploi, l'expansion et la diversification de l'agriculture paraissent être un moyen facile de multiplier les possibilités d'emploi, à condition de développer en même temps les services économiques et sociaux essentiels, surtout dans les zones rurales, et de coordonner de façon plus rationnelle la planification et le développement des zones urbaines et des zones rurales. Si les avantages économiques de la "révolution verte" ont été clairement établis, ses conséquences sociales et sa signification pour la santé et le bien-être des enfants n'ont pas encore été étudiées (par. 27).

25. Les dilemmes actuels dans la politique de développement procèdent en grande partie de la corrélation entre la pauvreté et les autres points faibles de la situation économique et sociale. L'ensemble des travaux effectués récemment par divers organismes des Nations Unies devrait permettre de déterminer avec précision et de mieux comprendre les causes de cette situation et les corrélations existantes (par. 28).

26. Au cours de la première Décennie du développement, on a fortement insisté sur l'action commune pour le développement entre les pays avancés et les pays peu avancés et sur la nécessité de prendre des mesures concrètes dans les domaines du commerce, du financement du développement, etc. Toutefois, les engagements pris par les pays riches ne sont pas encore suffisamment précis et certains pays ont

formulé des réserves quant à la date à laquelle l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB pour l'assistance officielle au développement pourrait être atteint et, même si l'on tient compte d'un léger progrès en 1971, celle-ci n'atteint encore que la moitié des 0,7 p. 100 que l'ONU avait fixés comme objectif. Ainsi, dans un domaine très important pour les années 70, les retards actuels auront un effet défavorable sur plusieurs aspects du développement qui sont étroitement liés au bien-être des enfants dans les pays peu avancés (par. 29).

CHAPITRE 2. RESSOURCES ET PLANIFICATION EN FAVEUR DE L'ENFANCE

27. De plus en plus, les propositions en faveur de l'enfance sont conçues dans le cadre des plans nationaux de développement. C'est pourquoi il faut tenir compte des hypothèses économiques et sociales de ces derniers dans la planification en faveur de l'enfance. Il convient de noter que l'orientation du processus de développement dépend non seulement de considérations économiques, sociales et techniques, mais aussi de certaines valeurs nationales. Cet aspect dépasse certes la portée de la présente étude, mais il n'en faut pas moins reconnaître son importance (par. 1-2).

28. Un plan de développement prévoit généralement une stratégie d'ensemble pour les différents secteurs et régions. Lorsqu'on essaie d'harmoniser ces éléments, il faut tenir compte des besoins à long terme. Il faut donc, à chaque étape, choisir entre le présent et l'avenir, entre les mesures à court terme et les mesures à long terme et entre les méthodes directes et les méthodes indirectes. Il faut évaluer, aux différentes étapes, les critères utilisés dans la répartition des ressources en fonction des avantages recherchés. Compte tenu de l'expérience acquise, les considérations suivantes peuvent aider les planificateurs à aboutir à des conclusions pratiques lorsqu'il s'agit de l'enfance (par. 3).

29. Bien que la conception unifiée du développement économique et social soit de plus en plus largement admise, elle ne fait pas encore partie intégrante des politiques de développement. On comprend mieux maintenant l'importance de la mise au point de stratégies visant à répondre à certains besoins - développement régional et urbain, développement de l'emploi, mise en valeur des ressources humaines et satisfaction des besoins minimums de la population. La planification en faveur des enfants et des adolescents fait partie de ce groupe de stratégies nouvelles (par. 4-5).

30. Ceci exige une action simultanée dans plusieurs secteurs, la coordination nécessaire étant assurée surtout au moment de la mise en oeuvre. Les plans, les politiques et les programmes doivent aussi être adaptés aux besoins de différents secteurs de la population et de différentes régions. Il faut réagir contre deux idées très répandues qui influent sur l'affectation de ressources à l'enfance : d'une part, le préjugé fréquent en faveur de la croissance économique à court terme, et d'autre part, l'idée que la croissance économique doit permettre d'assurer de manière satisfaisante le développement des services sociaux. De telles attitudes ont fait qu'il n'a pas été prêté une attention suffisante au rôle de l'enseignement et des services de santé, non plus qu'à l'augmentation de la productivité de la main-d'oeuvre. Une des leçons importantes des années 60 est qu'il faut faire des efforts soutenus pendant plusieurs années, en vue de réaliser des progrès dans le domaine social, tout en suivant parallèlement une politique favorable à la croissance économique (par. 6-7).

31. On voit clairement quelle place est faite aux enfants dans la Stratégie du développement lorsqu'on se rend compte que dans tous les pays le processus de

développement doit s'étendre sur une longue période et qu'il tend à toucher inégalement différents secteurs de la population et différentes régions. En fait, les écarts existant entre les divers degrés de développement tendent constamment à s'accroître. Il est en général difficile de renverser ces tendances. Les effets de cette situation sont particulièrement désastreux pour les jeunes enfants dont les possibilités demeurent inexploitées (par. 8-9).

32. La conclusion qui s'impose donc est que le plan de développement national devrait permettre, autant que possible et pendant un certain temps, à tous les enfants, adolescents et jeunes de bénéficier de possibilités égales. Chaque plan à court ou à moyen terme devrait être conçu de façon à ce que l'on puisse accomplir dans cette direction des progrès faciles à évaluer. Cela signifie que les priorités générales et particulières arrêtées pour chaque secteur devront être étudiées en fonction de l'intérêt qu'elles présentent et se traduire en politiques et en programmes concrets. Bien que cet objectif social puisse sembler avoir un caractère global, il est certain que tout progrès fait en faveur de l'égalité des chances est de la plus grande importance pour les enfants et les adolescents (par. 10).

33. Etant donné que les ressources d'un pays sont constituées non seulement par son épargne disponible aux fins de l'investissement mais aussi par ses ressources humaines, il faut parvenir à équilibrer rationnellement, dans les efforts poursuivis pour atteindre les buts du développement, les objectifs dits "économiques" et "de la protection sociale". Les dépenses qui permettent d'accroître la productivité future des enfants et des adolescents sont justifiées en tant qu'investissements pour la formation d'un capital humain. Un autre avantage qui découle des dépenses consacrées aux enfants et aux adolescents et que l'on sous-estime, tient au fait que ces dépenses peuvent éviter par la suite d'en engager d'autres à des fins curatives ou pour remédier à une telle situation. Une société qui ne donne pas à tous ses membres des possibilités égales de bénéficier des services sociaux opère en réalité une présélection discriminatoire entre les futurs éléments de sa main-d'oeuvre et détermine leurs chances d'avenir. La mise en valeur des ressources humaines ne consiste donc pas simplement à répondre aux besoins en main-d'oeuvre que nécessite l'économie moderne (par. 11-12).

34. Pour éviter des gaspillages éventuels ou des choix inconsidérés dans le secteur social, il importe d'insister sur la nécessité de se fonder sur ces critères et procédures appropriés pour analyser les dépenses. Il faut examiner de façon appropriée les éléments de base pour évaluer soigneusement les coûts et les bénéfices. Il s'agit souvent de choisir entre différentes combinaisons d'objectifs. Ces choix impliquent que l'on se fonde sur des concepts plus larges, et des considérations d'ordre intersectoriel entrent fréquemment en ligne de compte. L'expérience des années passées permet de faire quelques suggestions de caractère général lorsqu'on cherche à établir un lien entre les besoins des enfants et les stratégies fondamentales du développement économique et social. La première de ces suggestions est la suivante : la politique économique générale doit être conçue de façon à accroître le bien-être de la majorité de la population (par. 13-15).

35. Deuxièmement, dans la mesure où les avantages économiques et sociaux se conjuguent et où ils se complètent le plus tôt possible, ces avantages deviennent plus faciles à maintenir. Troisièmement, les besoins des enfants, des adolescents et des jeunes doivent être considérés dans leur ensemble, de façon à déterminer quelle place leur revient dans le plan général de développement et à étudier par quels moyens la croissance économique, les changements sur le plan social et institutionnel et le développement des services sociaux pourraient, ensemble, contribuer efficacement à assurer leur bien-être et à accroître leur productivité. Toutefois, en planifiant l'application de mesures concrètes, il faut tenir compte des besoins particuliers des différents groupes d'âge mentionnés précédemment (par. 16-18).

36. Les services fournis doivent permettre d'assurer le développement physique de l'enfant tout autant que son développement sur le plan intellectuel et social, celui de sa personnalité et des aptitudes qui lui sont nécessaires pour mener par la suite une vie productive. L'utilisation de méthodes cohérentes et intégrées pour différents sous-groupes d'enfants et d'adolescents pourrait aider à effectuer les combinaisons les plus judicieuses de priorités en ce qui concerne les mesures à prendre à chaque stade de développement. Une telle approche s'impose lorsqu'il s'agit de prendre des décisions intéressant un ou plusieurs secteurs. Dans tous les domaines du développement social, les chances d'une croissance régulière dépendent de priorités rationnelles et de la structure de l'organisation, surtout lorsqu'on procède aux premiers choix fondamentaux. Echelonnés sur une période assez longue, les choix qui sont faits en matière de politique et d'organisation en faveur de la plus grande partie de la population sont préférables aux choix qui ne peuvent servir efficacement que les intérêts de groupes limités (par. 19-21).

37. Pendant la deuxième Décennie du développement, la capacité des gouvernements à fournir les services sociaux nécessaires continuera d'être mise à rude épreuve. Aussi faut-il pour divers aspects du développement social mettre tout particulièrement l'accent sur les services qui peuvent être créés à l'échelon local et en appuyant les actions des communautés sous les diverses formes qu'elles peuvent revêtir. Comme des services de caractère général sont fournis à la population et que de nouveaux besoins sociaux apparaissent, la ligne qui sépare l'action en général de l'action communautaire de caractère complémentaire continuera de varier, et de nouvelles activités pourront être entreprises par la communauté locale (par. 22).

38. Dans chaque pays, il faut insister sur la nécessité d'analyser la situation réelle existant dans diverses régions et d'appliquer des solutions pratiques adaptées aux véritables conditions du développement. A prime abord, les besoins sont si grands que les activités envisagées peuvent donner l'impression de correspondre aux priorités essentielles. Toutefois, il faudra sans doute beaucoup de temps pour développer les services sociaux; aussi, dès les premiers stades de la planification du développement, un examen systématique des priorités, des structures d'organisation et de la mise en valeur de la main-d'oeuvre peut s'avérer très profitable avant que des décisions ne soient prises à propos de mesures concrètes. C'est en général par rapport à certains facteurs tels que la santé, l'enseignement, etc., que l'on décrit les retards enregistrés dans la fourniture de services. En

fait, les retards qui apparaissent dans un domaine ont des répercussions sur les retards accumulés dans un autre, mais ils peuvent aussi avoir une utilité en permettant de prendre des mesures complémentaires et d'améliorer la planification. La stratégie qui doit guider l'action à entreprendre doit englober l'ensemble des éléments sociaux, économiques et institutionnels (par. 23-25).

39. Dans le secteur social, l'ordre des priorités est déterminé par la nature des services envisagés et par les délais nécessaires pour constituer le personnel requis. Par conséquent, la fourniture de services suppose deux séries de priorités, à savoir : celles auxquelles le gouvernement a l'intention de se conformer et celles que les communautés peuvent être en mesure d'appliquer. Dans le schéma administratif habituel, l'accent est mis sur la responsabilité par secteur. Il serait donc utile de déterminer dans quelle situation des stratégies intégrées pourraient être appliquées avec des résultats maximums. Il faut conjuguer l'application de toute une gamme de politiques et de mesures pour tenir compte à la fois des tendances positives et des tendances négatives et permettre à l'ensemble de la communauté de tirer avantage des investissements effectués. Il faut adopter ce genre de stratégie intégrée tant dans le cas de situations susceptibles de donner lieu à une évolution et à une croissance rapides que dans le cas de celles caractérisées par de sérieux retards. Pour les groupes défavorisés, l'adoption d'une stratégie intégrée revêt la plus grande importance (par. 26-28).

40. Il faut, en poursuivant ces efforts, faire une distinction très nette entre les zones rurales et les zones urbaines. En ayant présents à l'esprit les besoins des enfants et des adolescents, il y aura lieu de tenir compte des diverses conditions ci-après : a) les zones rurales les plus arriérées, b) la population des taudis et des bidonvilles, c) les groupes défavorisés en faveur desquels des mesures spéciales d'assistance doivent être prises et d) les groupes qui se trouvent encore très à l'écart du courant de modernisation (par. 20).

41. Les institutions telles que les écoles, les centres de santé, les garderies, etc., ne peuvent par leurs propres moyens répondre aux besoins réels de la population, aussi faut-il mettre au point des formules originales et les conjuguer avec les méthodes traditionnelles. Il faut mettre l'accent tout particulièrement sur l'enseignement et sur la participation à l'échelon régional et local pour que chaque communauté puisse de plus en plus devenir responsable au premier chef de son évolution. Cela implique une participation plus importante de la communauté à la prise de décision et à la prise en charge d'obligations financières et autres (par. 30-31).

CHAPITRE 3. LES SERVICES DE SANTE ET LES ENFANTS

42. Dans bon nombre de pays insuffisamment développés, l'espérance de vie a augmenté au cours des vingt dernières années. La plupart de ces pays ont fait des efforts considérables pour lutter contre les maladies transmissibles, organiser l'immunisation, améliorer la nutrition et renforcer les services de santé de base en accordant une attention spéciale particulière aux services d'hygiène maternelle et infantile. Cependant, une grande partie de la population - les couches les plus pauvres en général - n'a toujours pas accès aux services de santé, en particulier dans les régions rurales et dans les zones de taudis. Etant donné que le système sanitaire d'un pays revêt une priorité et une importance absolues pour la population et surtout pour les enfants et leur avenir, les pressions sociales et politiques qui s'exercent sur les services de santé augmentent rapidement. Dans tous les pays en voie de développement, les responsables des services de santé se heurtent à une grave insuffisance de ressources financières et de personnel ainsi qu'au manque d'organisation. Cette situation est aggravée par le taux élevé d'accroissement de la population dans la plupart de ces pays (par. 1 et 2).

43. La plupart des pays ont d'abord concentré les efforts qu'ils ont entrepris dans le domaine de la santé publique sur des secteurs prioritaires distincts tels que la lutte contre les maladies transmissibles, les campagnes d'immunisation et la création de services d'hygiène maternelle et infantile. Au cours de la dernière décennie cependant, bon nombre de ces pays en sont arrivés, sur la base de leur propre expérience, à reconnaître la nécessité d'adopter une conception intégrée pour administrer et développer leurs services de santé de base (par. 3).

44. Les responsables des services de santé ont fait des efforts considérables pour améliorer la planification sanitaire. On a cependant reconnu qu'on ne disposait pas de données suffisantes pour ce faire et qu'on connaissait mal les conditions de santé de l'ensemble de la population et des enfants en particulier. Les statistiques sanitaires existantes ne font pas apparaître assez clairement les priorités cruciales à long terme en matière de santé aux niveaux national ou régional. On a peu de renseignements sur l'état de santé des groupes défavorisés, qu'ils soient urbains ou ruraux (par. 4) 6).

45. Les pays ont élaboré leurs propres plans sanitaires à long terme ou se sont au moins préoccupés de leurs services locaux de santé lorsqu'ils ont établi leurs plans généraux de développement économique et social. Cependant, les politiques sanitaires d'un pays et les plans portant sur la mise en place des services sanitaires n'ont souvent aucun rapport. Les plans généraux de développement ne reflètent pas toujours les relations existant avec d'autres activités de développement. Les objectifs et les priorités énoncés dans les documents officiels ne se traduisent pas toujours comme il conviendrait dans des programmes et des projets spécifiques et ne s'accompagnent pas toujours des allocations de fonds nécessaires.

Même lorsqu'ils ont été approuvés, les crédits alloués au secteur sanitaire sont souvent réduits dès qu'il y a une compression des dépenses dans un pays. Ces incertitudes budgétaires, dont les projets d'ordre sanitaire souffrent plus que les projets d'ordre économique, constituent un obstacle réel à l'exécution des programmes dans le domaine de la santé (par. 7 à 12).

46. Les services de santé de base sont assurés dans une large mesure par un réseau de centres sanitaires de diverses catégories. Selon leur taille, leur structure et les ressources dont ils disposent, ils s'acquittent des fonctions fondamentales des services de santé qui intéressent la population. La création d'un nombre suffisant de centres de santé principaux et secondaires est une entreprise à long terme qui suppose des dépenses considérables pour les bâtiments, l'équipement et la formation du personnel. C'est donc une nécessité première pour les pays en voie de développement de mettre en place leur propre système de santé afin d'étendre ces services aux couches de la population qui n'en bénéficient pas encore. Il faudra insister davantage encore sur tous les aspects de la médecine préventive qui permet d'obtenir les meilleurs résultats du point de vue du nombre de gens que l'on peut toucher, à un coût relativement modique. D'autres méthodes devront être élaborées à ces fins dans des conditions régionales différentes (par. 13 à 16).

47. Etant donné que le développement, à tous ses stades, impose des contraintes en matière de ressources, il importe que les plans sanitaires nationaux proposent des mesures pratiques pour permettre à la population de contribuer aux services de santé et d'assumer une partie des dépenses de développement. Il faut donc donner un rôle positif à la collectivité locale considérée comme organisation sociale (par. 17 et 18).

48. Les projets de développement, qu'ils concernent l'agriculture ou l'industrialisation, comportent souvent des aspects sanitaires importants qui tendent à être négligés dans les plans sectoriels. Il est souhaitable dans ces cas de considérer, dès le départ, l'action qui s'impose en matière de santé comme partie intégrante de ces projets. Cette méthode est beaucoup plus facile à appliquer là où l'on entreprend une planification régionale ou intégrée du développement (par. 19).

49. Les enfants et les femmes en âge de procréer représentent ensemble 70 p. 100 environ de la population et forment un groupe vulnérable auquel les services de santé familiale doivent accorder une attention particulière. Parmi les éléments principaux des services de santé familiale figurent l'hygiène maternelle et infantile, la planification de la famille, la nutrition, l'éducation sanitaire et l'immunisation (par. 20 et 21).

50. Certains des problèmes de santé les plus critiques proviennent de l'accroissement de la population et du processus général de croissance et de développement. En raison de l'inquiétude provoquée par le taux de croissance de la population, on en vient de plus en plus à considérer les conseils et l'aide aux parents comme un prolongement naturel du rôle des services d'hygiène maternelle et infantile. Lorsqu'on organise des services de planification familiale intégrés aux services de santé existants, tout double emploi est évité et l'ensemble des efforts se trouve renforcé. Toutefois, pour que les services de santé puissent assumer des responsabilités supplémentaires, les ressources dont ils disposent doivent être accrues dans

une proportion suffisante. En ce qui concerne la planification de la famille, il importe de reconnaître que le problème doit être abordé sous un angle social plus vaste. Pour ce faire, il est indispensable de prendre des mesures qui améliorent la nutrition des enfants surtout, l'éducation des populations qui n'y ont pas actuellement accès et en particulier celle des filles et des femmes, la formation des animateurs de collectivités et des animateurs volontaires ainsi que la création d'emplois rémunérés pour les femmes (par. 22 à 24).

51. Au niveau national, les activités destinées à appuyer l'éducation de la population comprendraient des programmes adéquats de formation pédagogique et de formation dans le domaine du travail social, l'élaboration de matériel pédagogique sur l'éducation de la population et de la famille, des cours destinés à diverses catégories de fonctionnaires, etc. (par. 25 et 26).

52. La mise en place et l'extension des services de santé sont sérieusement freinés par des problèmes de personnel. En effet, le personnel disponible est insuffisant en nombre, aussi bien dans les catégories médicales que paramédicales, comme en qualité. On a trop insisté jusqu'à présent sur la médecine curative et on a principalement compté sur les soins hospitaliers, ce qui s'est répercuté sur la formation du personnel sanitaire. Afin de pallier le problème de personnel dans le secteur sanitaire et de permettre à tous les groupes de la population d'avoir accès aux services de santé, il sera nécessaire de former beaucoup plus de personnel auxiliaire de diverses catégories. Des assistants médicaux devraient travailler sous la direction de médecins tandis que les infirmières et les sages-femmes auxiliaires ainsi que les auxiliaires de l'assainissement et autres devraient accomplir les tâches qui sont actuellement réservées exclusivement aux travailleurs hautement et pleinement qualifiés. La formation de tous les travailleurs sanitaires devrait être fonction des conditions particulières à chaque pays et non pas être calquée fidèlement sur celle des pays développés (par. 27 à 30).

53. Des mesures bien planifiées d'assainissement sont l'un des éléments les plus importants de la santé publique. L'approvisionnement en eau salubre, par exemple, devrait être considéré comme partie intégrante d'un vaste plan d'action sanitaire préventive et d'éducation sanitaire. Les plans prévoyant les installations nécessaires pour fournir une eau potable aux communautés rurales et aux centres urbains en expansion rapide nécessiteront des investissements considérables durant les quinze à vingt prochaines années. En ce qui concerne les enfants, il faudra se préoccuper particulièrement de l'approvisionnement en eau salubre et de la fourniture d'autres services sanitaires tels que l'évacuation des excréta et des déchets dans les zones de taudis et les bidonvilles (par. 31 à 34).

54. Tous les efforts déployés dans le domaine de la santé n'auront qu'un résultat limité s'ils ne s'accompagnent pas d'une promotion systématique de l'éducation sanitaire. A cette fin, chaque travailleur sanitaire doit être en même temps un éducateur sanitaire. L'éducation sanitaire doit en outre devenir un élément des activités entreprises au niveau communautaire, qui comprennent également des services liés au développement rural et à l'expansion agricole, à l'éducation, à la protection sociale et au développement communautaire en général. Il faut aussi accorder une attention accrue à l'éducation sanitaire dans les programmes des établissements de formation pédagogique (par. 35 et 36).

/...

55. Au cours de la prochaine décennie, tous les pays insuffisamment développés se heurteront dans tous leurs services à de graves problèmes de personnel, de financement et d'organisation. L'augmentation de la population et l'urbanisation accrue aggraveront ces problèmes. Les pays rechercheront donc des moyens nouveaux, plus efficaces et plus économiques, d'assurer les services de santé. On se préoccupera davantage de l'influence des conditions socio-économiques, telles que les différences dans les niveaux de revenu et de vie, et les besoins des groupes défavorisés. Au cours de la deuxième Décennie du développement, chaque pays devra orienter son plan à long terme de promotion de la santé vers certaines priorités fondamentales, voire même élémentaires. Parmi ces priorités, la première place continuera à revenir à la nécessité de constituer un système de services de santé de base, adapté aux réalités des divers pays, qui réserve une place prédominante aux services d'hygiène maternelle et infantile, y compris la santé familiale ou l'assainissement ou les deux, que ces pays puissent constituer et entretenir grâce à leurs ressources propres (par. 37 à 40).

CHAPITRE 4. AMELIORATION DE LA NUTRITION DES ENFANTS ET DES MERES

56. Au nombre des principaux objectifs proposés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement figure l'amélioration des niveaux nutritionnels, en insistant tout particulièrement sur les besoins des groupes de population vulnérable. On reconnaît que la malnutrition et les autres carences alimentaires sont, à la fois et dans une mesure égale, un obstacle au développement et à la protection sociale et une conséquence de l'absence de développement et de protection sociale. On s'accorde également à reconnaître que si l'assistance internationale peut être utile aux pays dans la formulation des politiques en matière de nutrition, il appartient néanmoins à chaque pays de procéder aux évaluations de base et de prendre ses propres décisions. Pour lutter contre la malnutrition, il faut non seulement évaluer les niveaux nutritionnels mais aussi formuler une politique nationale en matière d'alimentation et de nutrition; cette politique doit tout à la fois établir un ordre de priorités, fixer des objectifs et décider des mesures qui s'intégreront dans l'effort de développement national. L'objet de toute politique de ce genre doit être d'assurer à l'ensemble de la population l'approvisionnement indispensable en produits alimentaires adéquats et de créer les conditions sociales, culturelles et économiques qui peuvent garantir un niveau nutritionnel et alimentaire satisfaisant. Cette politique doit être conçue dans une perspective à long terme et elle doit notamment prévoir la promotion de meilleures habitudes alimentaires, un approvisionnement accru en aliments de protection et des mesures propres à assurer un pouvoir d'achat stable aux groupes de population à faibles revenus; pour agir dans ces directions, il faut généraliser l'éducation de la population, former le personnel nécessaire dans tous les domaines connexes, améliorer les méthodes de préparation, de traitement et de conservation des produits alimentaires et assurer la production et la distribution de produits alimentaires riches en protéines ou de suppléments diététiques (par. 1 à 10).

57. Du point de vue administratif, il faut que les organismes officiels intéressés planifient de concert et coordonnent leurs activités au niveau national, au niveau intermédiaire et au niveau local. Toute politique nationale en matière de nutrition a nécessairement un caractère pluridisciplinaire et exige le groupement de plusieurs éléments pour en concentrer l'effet sur les groupes et les zones prioritaires au profit desquels on entend prendre des mesures en matière de nutrition (par. 11).

58. Au cours des années 1960, des programmes de nutrition appliquée ont été entrepris dans une soixantaine de pays avec l'aide de la FAO, de l'OMS et du FISE. Les premiers programmes de ce genre ont été lancés alors que les notions qui interviennent dans les politiques nationales en matière d'alimentation et de nutrition étaient encore loin d'avoir la précision qui leur a été donnée au cours des quelques dernières années. L'action future, dans ce domaine, devra être entreprise compte tenu des leçons de l'expérience acquise. Les gouvernements sont maintenant plus au fait des problèmes nutritionnels et ils commencent à formuler des politiques nationales en la matière et à traiter de ces problèmes dans leurs plans de développement national. Les différences entre les programmes de nutrition appliquée des divers pays en deviendront encore plus apparentes, alors qu'elles n'étaient pratiquement pas entrées en ligne de compte lors de l'établissement des premiers programmes de nutrition appliquée dont la structure était assez rigide (par. 12).

/...

59. Dans de nombreux pays, le développement de l'industrie laitière a fait des progrès considérables qui ont contribué à améliorer le niveau nutritionnel des enfants. Toutefois, la production du lait et des produits laitiers étant régie essentiellement par des considérations économiques, les enfants et les mères des groupes économiquement défavorisés ne peuvent être directement avantagés que si la politique des pouvoirs publics y pourvoit (par. 13).

60. Dans le cadre de la stratégie à adopter pour assurer à la population une ration suffisante de protéines, les produits alimentaires traités à haute teneur de protéines sont particulièrement précieux et l'impulsion donnée à leur production dans les pays en voie de développement a déjà permis d'enregistrer certains résultats positifs. Les principales difficultés dans la production de ces mélanges relèvent maintenant davantage de l'économie et de l'organisation que de la technique. Elles naissent de problèmes comme la détermination des groupes visés et des mesures propres à les atteindre, les coûts de production, les prix et le jeu des subventions, ainsi que les arrangements en matière de commercialisation et de distribution. Ces difficultés ne se posent pas pour les aliments de sevrage préparés par la mère (par. 14 à 16).

61. L'enrichissement à l'aide de vitamines et de substances minérales des aliments de base donnés habituellement aux jeunes enfants est une réalisation importante. Le coût étant relativement peu élevé, de grands efforts sont actuellement consacrés à l'addition de protéines et d'acides aminés à ces aliments (par. 17).

62. Dès le début, la formation du personnel a été considérée comme essentielle à l'amélioration de la nutrition. Toutefois, l'expérience a montré qu'il fallait assurer la formation ou l'information de catégories de personnel plus nombreuses qu'on ne l'avait d'abord cru. L'expérience a également enseigné que les programmes de formation doivent être soigneusement conçus pour chaque groupe de travailleurs séparément, ainsi qu'en fonction du domaine d'intérêt particulier de chaque groupe. Les écoles jouent un rôle vital dans l'éducation nutritionnelle et des plans d'études appropriés doivent être élaborés pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les écoles normales et autres établissements de formation. Etant donné les ressources substantielles que les gouvernements consacrent maintenant à la formation des cadres dans le domaine de la nutrition, les instituts de formation nutritionnelle et les départements de nutrition des universités, qui ont été créés au cours des dernières années dans plusieurs pays, ont un rôle essentiel à jouer; leurs stagiaires pourraient entreprendre de mettre au point des activités pratiques en matière de nutrition. Le rôle de ces instituts et départements ne se limite pas à l'échelon national mais doit être étendu à l'échelon régional (par. 18 à 23).

63. Il existe un lien étroit entre les activités auxquelles on donne le titre général d'enseignement ménager et les mesures destinées à relever les niveaux nutritionnels de la population et en particulier des enfants. Les activités d'enseignement ménager doivent être renforcées et intégrées davantage dans les divers programmes de nutrition. La nutrition de l'enfance est un domaine dans lequel les femmes peuvent apporter la plus large contribution. Il faut donc, par les moyens de communications qu'offre la structure sociale et par tout autre moyen, éduquer et informer les femmes quant à la manière de tirer le plus grand parti possible des ressources dont elles disposent. L'éducation nutritionnelle de la

population en général peut être considérablement renforcée grâce à des services d'appui coordonnés en matière de communications. Des efforts de ce genre ont été déployés dans quelques pays et de nouvelles possibilités sont à l'étude (par. 24).

64. Un élément important des programmes de nutrition qu'il faudrait étroitement relier aux plans de développement national est l'augmentation de la production d'aliments de protection locaux. Il est évident que c'est là un problème très complexe qui n'a pas seulement des prolongements sociaux mais aussi de très importants prolongements économiques. La production de ces aliments est tributaire des possibilités de commercialisation, des facteurs qui influent sur les prix, de la fourniture des éléments essentiels à la production et des possibilités de crédit, d'emménagement et de transport. La production d'aliments de protection locaux ne peut être ni dissociée ni isolée du plan général de développement agricole (par. 25).

65. La situation dans le domaine de la nutrition présente de grandes disparités d'une région à l'autre. Il importe donc de mettre au point un vaste programme de nutrition en insistant sur les questions de production et de consommation, non seulement dans chaque pays, mais aussi au niveau régional. Une approche régionale de ce genre pourrait accroître la valeur de la politique nationale de la nutrition et stimuler les efforts dans le domaine de la nutrition par l'intermédiaire des collectivités locales (par. 26 et 27).

66. Des programmes d'alimentation complémentaire ont été entrepris pendant la dernière décennie en vue surtout d'améliorer les niveaux nutritionnels des enfants, ainsi que dans des situations résultant de catastrophes naturelles ou autres. On sait maintenant que les programmes d'alimentation complémentaire fournissent, sur le plan local, des occasions exceptionnelles d'éduquer les collectivités, de les stimuler et d'encourager leur participation, et aussi d'améliorer directement la nutrition dans les familles. Ces programmes rallieraient plus de suffrages s'ils visaient à résoudre les problèmes déjà évoqués, comme la pénurie de travailleurs qualifiés, les mauvaises méthodes de préparation d'aliments, les difficultés de transport, un financement irrégulier, etc. (par. 28 et 29).

67. Les tâches à accomplir pendant la deuxième Décennie pour le développement en exécution des politiques de nutrition nationales et des programmes visant à améliorer la nutrition des enfants et des mères sont très difficiles en soi et peu de pays y sont suffisamment préparés à l'heure actuelle. Toutefois, au stade actuel de développement, certains facteurs positifs peuvent être mentionnés, entre autres l'existence d'un personnel qualifié et d'un réseau d'organisations régionales et nationales pour la formation et la recherche en matière de nutrition qui pourraient participer directement à des activités novatrices. Il y a également le fait que les pays sont davantage conscients de l'interdépendance qui existe entre l'amélioration des niveaux nutritionnels et d'autres aspects du développement. Enfin, il se peut que, lorsqu'on prend des mesures en faveur de l'ensemble de la collectivité, on néglige un grand nombre de familles défavorisées. Il importe donc également que les programmes de nutrition en faveur des enfants et des mères prévoient les dosages voulus de mesures générales et spécifiques adaptables aux conditions propres aux diverses régions et de mettre constamment l'accent sur les besoins des groupes socio-économiques les plus défavorisés (par. 30 et 31).

/...

CHAPITRE 5. POSSIBILITES D'ACCES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS
A L'ENSEIGNEMENT

68. Au niveau international on a récemment étudié de façon intensive la teneur et l'orientation des politiques de l'enseignement et on a cherché à déterminer si elles donnaient satisfaction. En particulier, la Commission internationale sur le développement de l'éducation a préconisé l'adoption simultanée de mesures dans deux directions, à savoir la réforme interne et l'amélioration continue des systèmes éducatifs existants, et la recherche de formes novatrices, d'autres solutions et de nouvelles ressources (par. 1).

69. Les pays insuffisamment développés se trouvent face à des problèmes ardues lorsqu'ils essaient d'étendre les possibilités d'accès à l'enseignement. On peut citer parmi les problèmes les plus graves le fait qu'un grand nombre d'enfants demeurent en dehors du système scolaire, et les taux élevés de déperdition scolaire. Bien que le nombre d'enfants scolarisés soit encore limité, il y a déjà un déséquilibre croissant entre le nombre d'enfants ayant terminé un stade d'études et les possibilités de travail qui leur sont offertes. Ceci soulève un certain nombre de questions, notamment la teneur des programmes d'enseignement, leur utilité pratique et l'absence d'un organe central responsable de l'assistance portée aux adolescents et aux jeunes (par. 2).

70. Récemment, les responsables ont été mieux disposés à explorer les possibilités de changement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des structures établies. Le rapport entre l'enseignement et l'emploi est apparu comme un problème essentiel dans la plupart des pays insuffisamment développés. Dans de nombreux pays, la proportion d'activités économiques nécessitant des cadres qualifiés est encore faible. Dans l'agriculture et la petite industrie, l'élément formation doit souvent être de type périscolaire plutôt que scolaire (par. 3-4).

71. En 1972, à la suite d'une étude spéciale entreprise pour le FISE et en coopération avec l'UNESCO, on a formulé des directives révisées aux fins d'obtenir le montant optimum des ressources du FISE pour l'aide à l'enseignement. L'exposé qui suit dans le présent chapitre sera donc consacré à quatre objectifs clefs présentant une importance particulière pour les enfants et les adolescents :

- a) offrir à chaque enfant la possibilité d'accéder à un minimum d'enseignement,
- b) assurer aux filles la possibilité de bénéficier d'un minimum d'enseignement;
- c) agir en faveur des adolescents et d) offrir aux adolescents et aux jeunes femmes des possibilités d'éducation suffisantes (par. 5).

72. Dans la grande majorité des pays insuffisamment développés, le minimum voulu ne sera atteint que bien après la deuxième Décennie du développement. Sur le plan international, on espère qu'une assistance sera fournie compte tenu des quatre objectifs exposés ci-dessus. Bien que dans les pays développés on reconnaisse que les possibilités d'éducation offertes aux enfants d'âge préscolaire sont un élément essentiel si l'on veut égaliser les possibilités d'éducation, dans les pays les moins avancés, il est encore trop tôt pour proposer de donner une éducation préscolaire à tous les enfants dans le cadre d'un programme éducatif général (par. 6-7).

/...

73. En ce qui concerne le minimum d'éducation qui doit être fourni, la "Commission Faure" a recommandé que l'on donne à l'éducation universelle de base la priorité la plus élevée dans les politiques de l'enseignement au cours des années 70.

Par minimum, on entend apprendre à lire, à écrire et à compter et, de façon plus générale, acquérir la compréhension et les aptitudes nécessaires pour devenir un citoyen actif et pour que l'individu puisse poursuivre son éducation et son développement personnel et trouver un emploi productif. Traditionnellement, l'enseignement primaire a été défini comme étant un certain nombre d'années passées à l'école. Un tel critère est facilement critiquable et, ce qu'il faut rechercher, c'est peut-être une solution intermédiaire adaptable à des circonstances diverses, donc assez souple et qui permettrait d'atteindre des objectifs éducatifs relativement précis (par. 8-9).

74. Lorsqu'on applique des politiques tendant à donner un minimum d'éducation, il faut faire face aux problèmes ci-après : a) le rôle des écoles en tant qu'institutions, b) les mesures visant à assurer au moins quelques éléments de connaissances aux enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire mais qui ne vont pas à l'école, c) les mesures visant à réduire la déperdition scolaire, d) les améliorations et les innovations dans les matières enseignées et les méthodes pédagogiques et e) la fourniture de ressources susceptibles d'assurer un minimum de possibilités d'accès à l'enseignement. Il faut porter une attention particulière aux différences qui existent entre les régions rurales et urbaines et entre les catégories démunies et défavorisées de la population (par. 11).

75. On reconnaît à présent que l'école primaire ne suffit pas à donner des possibilités d'accès à l'enseignement, et qu'il faut la compléter par des activités périscolaires, au niveau de la famille et de la communauté. Les lacunes de l'éducation primaire ont amené les autorités à chercher les moyens de réorienter l'instruction donnée dans les écoles et à formuler des approches périscolaires à l'enseignement. Il faut cependant reconnaître qu'on a peu d'expérience pratique en ce qui concerne les systèmes d'éducation périscolaire dans le cas des enfants du groupe d'âge correspondant au cours élémentaire. Il faut commencer à étudier à fond les possibilités d'éducation périscolaire en déterminant clairement la place de l'école elle-même dans le cadre du développement de l'enseignement. Le principal problème dans les pays insuffisamment développés est de réformer le système scolaire et de trouver des moyens de compléter les connaissances qu'on y acquiert. De nombreux enfants qui risquent de ne pas accéder à l'éducation pendant les premières années scolaires devraient avoir la possibilité de rattrapper les autres grâce à des formes d'éducation leur donnant une "deuxième chance" (par. 12 à 14).

76. En développant ces intérêts et ces activités, il faudrait étudier de façon plus approfondie les méthodes et les systèmes traditionnels. Il faudra créer des activités auxquelles différents groupes de même niveau pourront participer, au sein de leur propre communauté et avec des groupes similaires venant d'autres communautés. On peut suggérer un éventail étendu d'activités traditionnelles et modernes, notamment d'ordre culturel, social et pratique. Ce faisant, il sera essentiel d'appeler les écoles locales et leurs instituteurs à apporter activement

/...

leur appoint. Si l'on veut élargir la conception de l'enseignement, il serait important que chaque pays se prépare à prendre des mesures expérimentales et novatrices sur une grande échelle tout au long de la deuxième Décennie du développement (par. 15 à 17).

77. La question de la déperdition scolaire peut être interprétée soit au sens large, soit au sens étroit. Au sens étroit, si l'on veut mesurer le phénomène, la notion de "déperdition scolaire" peut s'appliquer aux enfants qui quittent l'école prématurément, qui redoublent les classes ou qui sont en retard. On sait maintenant que le déchet scolaire est considérablement plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines et bien plus important pour les filles que pour les garçons. Les taux sont également plus élevés pour les catégories relativement pauvres et désavantagées de la population et dans le cas des enfants trop âgés au moment d'entrer à l'école. Il est nécessaire de prendre des mesures à deux niveaux, à savoir : a) des politiques générales en matière d'enseignement s'accompagnant d'allocations de ressources destinées à appuyer des efforts spéciaux et b) des mesures spécifiques adaptées à une situation donnée dans une région déterminée, tant pour les aspects éducatifs que pour les aspects socio-économiques. Il faut prendre des mesures concertées pour réduire de façon appréciable la déperdition scolaire (par. 18 à 20).

78. On a avancé, au cours des dernières années, un certain nombre d'idées constructives tendant à réduire la déperdition scolaire. On peut citer, notamment, la création d'écoles sans classes, des changements dans les horaires de classe, des services de repas-midi, une meilleure supervision et une association plus étroite entre les élèves, les enseignants et les parents. En bref, il faut chercher la réponse au problème de la déperdition scolaire en combinant les réformes du système d'enseignement et les innovations de caractère social adapté aux conditions existantes (par. 21).

79. Certains des efforts considérables de réforme et d'innovation entrepris aussi bien dans les pays insuffisamment développés que dans les pays développés mériteraient d'être mieux connus. Ceux que l'on connaît ont trait à l'amélioration de l'enseignement des sciences, aux réformes de programme qui font appel à davantage de moyens modernes d'enseignement, à une meilleure formation des maîtres ainsi qu'à l'adaptation de l'enseignement au milieu ambiant. Les programmes novateurs doivent porter principalement sur les zones rurales et les quartiers pauvres des villes (par. 22).

80. Dans de nombreux pays en voie de développement, les ressources consacrées à la propagation de l'enseignement sont sérieusement limitées. C'est pourquoi il s'agit de trouver le moyen d'assurer un minimum de possibilités pédagogiques. On peut agir dans trois directions principales : a) affecter aux systèmes d'enseignement périscolaires un pourcentage plus élevé des ressources supplémentaires qui seront consacrées à l'enseignement, b) augmenter la rentabilité des dépenses d'enseignement, notamment en réduisant le déchet scolaire, c) et mettre au point des méthodes permettant de mieux répartir les crédits d'enseignement entre les niveaux national, régional et local (par. 23-24).

81. La scolarisation générale des filles au niveau élémentaire est la condition principale à l'accroissement des possibilités économiques et sociales offertes aux femmes qui leur permettra à l'avenir de fournir leur apport au processus de développement. Depuis le début des années 50, on a enregistré une augmentation importante du nombre total de jeunes filles scolarisées au niveau de l'enseignement primaire. Mais il y a encore, en Afrique et en Asie, d'importants segments de la population féminine d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisées (par. 26).

82. C'est une erreur que de croire que la disparition des difficultés que rencontrent les jeunes filles dans le domaine de l'enseignement est en grande partie une question de temps. Puisque, dans de nombreuses sociétés, les mesures éducatives prises en faveur des filles doivent être largement adaptées aux conditions culturelles, sociales et économiques, les progrès de caractère général réalisés dans le domaine de l'enseignement doivent être étayés par des mesures tout à fait spécifiques destinées à faire progresser l'instruction chez les jeunes filles. Parmi les mesures jugées efficaces, on peut citer celles qui consistent à augmenter aussi rapidement que possible le pourcentage d'institutrices dans les écoles primaires, en particulier dans les zones rurales. Pour surmonter les nombreux obstacles qui s'opposent à l'emploi de femmes, il sera peut-être nécessaire d'offrir à celles qui sont chargées de famille la possibilité de continuer à exercer leur profession même à temps partiel s'il leur est impossible de travailler à plein temps (par. 27-29).

83. La préparation des jeunes gens et des jeunes filles à leur futur rôle d'homme et de femme est un élément essentiel de la politique sociale et économique d'un pays ainsi que de sa politique en matière d'enseignement. Les renseignements disponibles (voir le tableau 3 de la version intégrale du document) attirent l'attention sur les problèmes que posent plus de 50 millions de jeunes travailleurs âgés de 10 à 14 ans.

Le programme mondial de l'emploi a déjà recommandé d'entreprendre des efforts importants pour réduire l'ampleur du problème du travail des enfants en créant des moyens supplémentaires d'assurer un enseignement élémentaire suivi d'une formation et d'une orientation de caractère professionnel (par. 30-32).

84. Il est difficile de tracer une ligne de démarcation bien nette entre l'adolescence et la période qui lui succède, entre le "préapprentissage" et "l'apprentissage". Il serait donc plus profitable, aux divers stades de la formation, du niveau préprofessionnel et préparatoire au niveau professionnel et technique, de considérer les adolescents et leurs aînés de quelques années comme un groupe continu. Les responsables des programmes d'action ont donc tout intérêt à y inclure délibérément des éléments de caractère préprofessionnel qui pourront déboucher sur d'autres éléments de caractère nettement professionnel (par. 33).

85. La formation professionnelle des adolescents comprend essentiellement trois groupes : a) ceux qui n'ont pas fréquenté l'école primaire ou l'ont quittée trop tôt, b) ceux qui sortent de l'école primaire, et c) ceux qui poursuivent des études. Pour ce dernier groupe, on peut entreprendre la formation professionnelle

/...

en introduisant dans les classes secondaires des thèmes d'enseignement supplémentaires et en leur donnant, progressivement et sous diverses formes, l'expérience du travail. S'il faut d'abord aider le premier groupe à acquérir les rudiments du savoir, on peut ensuite le rattacher au deuxième pour ce qui est de la formation préprofessionnelle. Jadis, le préapprentissage était limité aux élèves de classes de fin d'études de l'enseignement primaire, ce qui laissait à l'écart les nombreux adolescents qui ne pouvaient terminer leur scolarité primaire. Une autre insuffisance du système résidait dans le fait qu'un nombre relativement peu élevé de jeunes filles bénéficiaient de ce type de formation (par. 34).

86. L'expérience acquise en ce domaine indique qu'il faut généralement prévoir dans la formation des jeunes adolescents les deux éléments suivants : enseignement général et formation plus spécialisée débouchant sur l'acquisition d'une profession. Le préapprentissage ne devrait pas constituer un retour à une formation théorique, mais au contraire une étape en direction d'une formation pratique et de l'entrée dans la vie active. Comme il est probable à l'avenir que ce soit le secteur rural qui offre le plus de débouchés, il faudra veiller à ce que le préapprentissage fasse partie intégrante des programmes de développement régionaux et autres programmes de développement rural (par. 35).

87. Les jeunes adolescentes posent des problèmes plus difficiles à résoudre. On peut s'attendre à voir augmenter les taux de productivité et le niveau de vie d'une communauté donnée, dès lors que s'offrent aux jeunes filles un ensemble cohérent de possibilités nouvelles en matière d'enseignement et de formation professionnelle. Dans une large mesure, cela doit intervenir avant le mariage. Dans les zones rurales, il est devenu de plus en plus important pour les jeunes filles et les jeunes femmes d'acquérir une qualification professionnelle leur permettant d'augmenter le revenu familial (par. 36-37).

88. Quant au groupe le plus âgé (de 19 à 24 ans), de nombreux gouvernements ont maintenant le souci urgent de leur procurer du travail, des moyens de formation et le bénéfice des services sociaux. Les auteurs de ce document doivent se contenter d'attirer l'attention sur ce sujet et de souligner que l'obligation dans laquelle se trouvent les gouvernements de trouver des réponses satisfaisantes aux problèmes de la jeunesse offre en même temps une chance réelle de créer les moyens d'assurer aux adolescents des deux sexes une préparation et une formation à la vie professionnelle correspondant à leurs besoins (par. 38).

CHAPITRE 6. LE JEUNE ENFANT : CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT

89. La place à part qui est faite au jeune enfant dans la politique sociale est un phénomène relativement récent. Dans les pays développés, cette préoccupation a porté essentiellement sur les soins aux enfants, l'éducation des enfants d'âge préscolaire ainsi que la protection et les soins offerts aux enfants délaissés. Dans les pays insuffisamment développés, les services sociaux dont peut bénéficier le jeune enfant font partie de services qui ont été initialement mis en place pour satisfaire des fins diverses telles que l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène maternelle et infantile, la nutrition et la protection de la famille et de l'enfance. Il importe que ces pays parviennent à utiliser ces services en faveur du jeune enfant tout en accordant une plus grande attention à d'autres aspects de la politique sociale qui se rattachent plus directement à son bien-être. Etant donné que le développement de l'enfant dépend, d'une façon unique en son genre, de la vie familiale et communautaire, les mesures visant à élever le niveau de vie des familles appartenant aux groupes socio-économiques faibles et le niveau d'éducation des parents, notamment des femmes en matière de puériculture, doivent constituer des composantes essentielles de toute politique sociale en faveur des enfants (par. 1 et 2).

90. On reconnaît de plus en plus que les premières années de l'enfance, jusqu'à 6 ans, sont les plus importantes pour le développement de l'individu. Les recherches entreprises au cours des deux ou trois dernières décennies sur la façon dont les enfants sont élevés, sur le développement de l'enfant et sur l'éducation qu'il reçoit durant sa petite enfance ont jeté une lumière nouvelle sur le processus de son développement physique, émotionnel et intellectuel. Ces résultats présentent des incidences importantes en ce qui concerne le rôle des parents et de la famille, la participation des animateurs de collectivités et l'élaboration de la politique sociale aux divers niveaux (par. 3).

91. En 1960, après avoir examiné des centaines de cas, Hunt a pu établir que l'intelligence est sensiblement fonction du milieu et que celui-ci peut, quoique l'élément génétique joue un rôle, modifier considérablement le niveau intellectuel de l'enfant. D'autres études ont montré que 50 p. 100 environ du potentiel intellectuel s'acquiert pendant la quatrième année et 65 p. 100 pendant la cinquième. Il ressort cependant d'études récentes que beaucoup d'enfants atteignent, à la onzième année, un développement intellectuel normal, nonobstant une petite enfance passée dans un milieu inculte. Ces études ont montré l'importance des premières années ainsi que la faculté d'adaptation de l'enfant à un développement ultérieur. Les recherches effectuées sur les aspects du développement de l'enfant ont, pour beaucoup d'entre elles, été forcément limitées par le milieu culturel dans lequel les enquêteurs ont travaillé, les problèmes choisis pour l'étude, les méthodes de recherche employées et l'interprétation des résultats obtenus. Il importe tout particulièrement, lors de l'élaboration d'une politique sociale, de tenir compte de l'influence du milieu sur l'être humain. Il y a lieu, par ailleurs, de relever ce qu'il advient de l'enfant normal et bien portant mais soumis à des forces sociales qui inhibent son développement psychologique (par. 4 à 7).

/...

92. La famille constitue le premier cadre dans lequel l'enfant établit des relations sociales. Dans nombre de pays insuffisamment développés, notamment dans les zones rurales, l'enfant grandit dans une famille élargie. Cet état de choses tend à disparaître dans les zones rurales en raison de la pénurie des logements et de divers facteurs économiques. Il est évident que, dans les groupes pauvres et défavorisés, le seul grand moyen de favoriser la croissance et le développement du jeune enfant est d'élever le niveau de vie de la famille. Cela étant, c'est par le biais de politiques économiques et sociales élargies et leurs effets possibles sur la famille qu'il faudra donner suite aux suggestions tendant à créer des services en faveur du tout jeune enfant (par. 8 à 11).

93. Le Conseil d'administration du FISE a examiné, lors de sa session de 1965, un rapport établi par le Centre international de l'enfance (Paris) sur la croissance et le développement des jeunes enfants âgés de 1 à 6 ans ainsi que des données sur les travaux entrepris en la matière dans divers pays. Ces discussions ont été suivies d'un séminaire international sur l'éducation, la santé et la nutrition de l'enfant d'âge préscolaire en URSS en septembre 1967, d'une conférence sur les besoins du jeune enfant dans les Antilles en novembre 1967 et d'un groupe de travail sur l'enfant d'âge préscolaire dans la Méditerranée orientale en décembre 1968 en préparation du séminaire des Etats arabes sur les enfants et les jeunes dans le développement et la planification à l'échelon national. Le FISE a également participé à un séminaire sur l'enfant d'âge préscolaire en Inde qui s'est tenu en décembre 1970 et qui a été organisé conjointement par le Centre international de l'enfance (Paris) et le Indian Council for Child Welfare. Le FISE a participé à des programmes en Afrique, en Asie et en Amérique latine, programmes de services intégrés ou choisis en faveur des enfants, qui comportent des services orientés vers le jeune enfant. Dans les programmes sectoriels se rapportant aux services de santé et de nutrition, on a mis l'accent sur les besoins du jeune enfant. Dans quelques pays, notamment en Asie et en Afrique, l'approche communautaire est allée de pair avec d'autres services en faveur du jeune enfant. On a acquis une certaine expérience dans la mise en place des services institutionnels tels que les garderies d'enfants bénéficiant de l'appui de la collectivité qui, dans plusieurs pays, ont été créés dans un cadre urbain. Les gouvernements de quelques pays d'Amérique latine ont confié le soin de mettre en place des services en faveur des enfants et des adolescents à des organisations bénéficiant d'un fort degré d'autonomie telles que la Fondation nationale pour la protection de l'enfance au Brésil (FNBE) et l'Institut colombien de la protection de la famille (ICBF) (par. 12 à 16).

94. Les projets de formation de puériculteurs et d'agents des services de protection sociale font en général partie des programmes de protection de la famille et de l'enfance et autres programmes analogues mais l'expérience montre qu'il faudra examiner de façon plus systématique la teneur des programmes de formation et le mode d'employer efficacement le personnel ainsi formé. Dans le cas de l'Inde, les activités concernant le jeune enfant existent depuis plusieurs années. Les programmes comprennent un plan national de protection de la famille et de l'enfance, des programmes de nutrition appliquée, des projets d'alimentation complémentaire pour les enfants âgés de moins de 3 ans, la mise en place de garderies d'enfants (Balwadis) et des établissements d'enseignement préscolaire. On procède actuellement à une évaluation du programme relatif à la protection de la famille et de l'enfance (par. 17).

95. En ce qui concerne le jeune enfant, même dans les pays développés, la question des soins aux enfants en bas âge ne fait l'objet d'approches globales que depuis une date relativement récente. Il existe dans un certain nombre de pays des programmes visant à intégrer les services d'éducation, de santé et de protection sociale. Dans les pays insuffisamment développés, les services de santé, ainsi que les organismes s'occupant de l'alimentation, de l'agriculture, de l'éducation et de la protection sociale joueront plusieurs rôles, selon les problèmes qui se posent dans chacun des pays intéressés. Par ailleurs, la collectivité locale jouera un rôle d'une grande importance pour ce qui est d'utiliser les services disponibles, de les élargir et de créer un climat propice à la croissance et au développement de tous les enfants. En conséquence, pour les soins à donner au jeune enfant et pour en assurer le développement, il faudra absolument renforcer tous les genres d'activités communautaires (par. 18 à 21).

96. Dans nombre de centres urbains des pays insuffisamment développés, les femmes travaillent et laissent leurs enfants dans des établissements tels que les garderies. Dans ce cas, le gouvernement et les municipalités fournissent un certain appui mais en général ces établissements sont financés par les collectivités locales et les contributions de parents qui y envoient leurs enfants. Dans les zones rurales où la famille élargie constitue l'unité économique de base, les jeunes enfants sont pris en charge par les membres de la famille. Néanmoins, dans celles où se constituent des coopératives ou autres formes d'associations, on commence également à prendre certains arrangements qui, en fin de compte, aboutiront peut-être à la création de garderies ou de centres de puériculture (par. 22 et 23).

97. Les gouvernements peuvent, même en disposant de ressources limitées, encourager l'action en faveur des enfants handicapés physiques et mentaux, en utilisant la planification à long terme, en créant des moyens de formation, en procédant à la démonstration de diverses méthodes ainsi qu'en orientant et en aidant, dans une certaine mesure, les organisations non gouvernementales et les institutions communautaires (par. 24).

98. A la demande du Conseil d'administration du FISE, le secrétariat du Fonds a récemment entrepris une étude sur la façon d'améliorer la situation du jeune enfant. La période considérée à cette fin s'étend de la naissance à l'âge de 6 ans. Le secrétariat s'efforcera de rassembler des informations susceptibles d'aider les gouvernements des pays insuffisamment développés ainsi que les organismes des Nations Unies à élaborer des politiques et programmes adéquats pour favoriser la croissance et le développement du jeune enfant. L'étude portera essentiellement sur des mesures concrètes, applicables dans les conditions propres aux différents pays, ainsi que sur la planification à long terme et l'élaboration de programmes globaux. Il est prévu d'examiner les résultats d'un certain nombre de programmes caractéristiques dans plusieurs pays insuffisamment développés ainsi qu'un petit nombre d'études de pays. On étudiera tout particulièrement la possibilité de lier les diverses activités concernant le jeune enfant (par. 25).

/...

CHAPITRE 7. L'ENFANCE DANS LA PLANIFICATION NATIONALE :
TACHES OPERATIONNELLES

99. Eu égard aux changements démographiques et aux perspectives de croissance économique qui s'offriront probablement à la grande majorité des pays insuffisamment développés, l'espoir de voir réaliser des progrès importants en ce qui concerne le bien-être des enfants dépendra dans une large mesure de l'ampleur et de la nature de l'effort entrepris en matière de développement, de modifications dans la planification des priorités et des allocations de ressources, ainsi que de l'amélioration des méthodes d'exécution (par. 1).

Pays les moins développés et niveaux de développement

100. La classification de 25 pays dans la catégorie des pays "les moins développés" est importante en ce sens qu'une décision utile a désormais été prise à l'échelon international pour identifier des situations nationales qui appelleront des initiatives spéciales en matière de politique pour ce qui est de l'assistance internationale fournie aux différents pays (par. 2).

101. En envisageant les niveaux de développement dans une perspective plus vaste, on est amené à ranger les pays dans plusieurs groupes. A titre d'essai, les 91 pays dont le FISE s'occupe ont été répartis en quatre groupes. Les différences entre les groupes de pays et entre les pays à l'intérieur du même groupe sont fonction de leurs infrastructures en place et de leur potentiel de croissance. Les stratégies de développement appropriées varieront dans le cas de pays placés dans des conditions économiques différentes. C'est pourquoi, les stratégies pour l'amélioration du bien-être des enfants doivent également différer par leur ampleur, leur intensité et leur échelonnement. Il ne faut pas négliger pour autant les besoins des régions défavorisées de pays ayant atteint des niveaux de développement plus élevés (par. 3-5).

102. A l'intérieur d'un pays, les conditions de développement peuvent varier sensiblement selon les régions et les sections de la population. Généralement parlant, comme on l'a indiqué au chapitre 21, il y aura peut-être lieu de distinguer au moins les catégories qui suivent comme présentant toute une série de problèmes se combinant différemment :

- i) Les régions rurales peu évoluées du pays;
- ii) Les régions rurales connaissant une croissance et une évolution plus rapides;
- iii) Les personnes vivant dans les taudis et les bidonvilles et les quartiers les plus pauvres des villes;
- iv) Les groupes défavorisés se trouvant aux niveaux socio-économiques les plus bas et au profit desquels des mesures spéciales d'assistance devront être prises;
- v) Les "groupes non intégrés", y compris ceux qui sont encore nettement à l'écart du courant de changement économique et de modernisation (par. 6).

/...

103. L'attention étant plus précisément axée sur l'enfance, il faudra, à chaque stade de la transition économique et sociale et en fonction de la situation globale d'un pays, mettre au point des méthodes de développement appropriées. Ces méthodes devront être applicables dans la limite des ressources financières du pays, elles devront être efficaces sur le plan administratif et propres à permettre une évolution à partir de points de départ judicieusement conçus vers la mise en place de services plus complets et l'établissement de liens entre ces derniers (par. 6).

Rôle de l'organisme de planification nationale par rapport aux enfants

104. Deux conditions essentielles doivent être remplies avant qu'une politique nationale globale en faveur de l'enfance ne voie le jour et ne commence à être mise systématiquement en oeuvre :

- i) Le concept de ressources humaines qui est resté jusqu'à présent en marge des principales activités de planification nationale devrait s'intégrer au coeur même du processus de planification. C'est en tant qu'élément essentiel de l'ensemble des ressources humaines d'un pays que les enfants et les adolescents offrent des perspectives pour intégrer plusieurs types d'action sociale et une méthode permettant d'y parvenir;
- ii) L'organisme national de planification doit se voir attribuer un rôle spécifique clef dans la planification en vue de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines. Dans le cadre d'une formulation globale des directives générales, la planification et l'exécution détaillées des différents éléments du plan pourraient être confiées aux organismes administratifs appropriés (par. 7-9).

Changements dans la mise au point des plans

105. La planification dans les secteurs sociaux s'est laissée distancée par la planification dans les secteurs économiques tant en ce qui concerne les résultats obtenus que les méthodes employées. Lors de la mise au point des plans, l'économique et le social ne doivent plus être dissociés. Il doit y avoir une plus grande convergence des méthodes, des analyses et des horizons temporels dans la planification touchant les aspects les plus importants de l'évolution économique et sociale, considérés aussi bien séparément que dans leurs rapports réciproques (par. 10).

106. S'agissant du développement social et, en particulier, des domaines intéressant les enfants et les adolescents, l'horizon temporel de la planification est souvent limité à la période couverte par les divers plans de développement. Il importe qu'en présence de la vaste gamme de priorités concernant les enfants et les adolescents, chaque pays s'efforce de mettre au point ses propres perspectives à long terme et soit prêt à les appuyer avec les ressources nécessaires (par. 11-13).

/...

Mise en place des structures administratives

107. L'intégration de la mise en valeur des ressources humaines dans le système de planification marquera peut-être un tournant dans l'élaboration des plans. Certaines de ses incidences sur l'exécution des plans sont mentionnées plus loin (par. 14).

Structure administrative des plans et programmes en faveur de l'enfance

108. Dans l'élaboration de politiques en faveur de l'enfance et de l'adolescence, on a atteint un stade où les pays doivent disposer au moins d'un groupe restreint de personnes s'occupant exclusivement du bien-être, de la croissance et du développement des enfants et des adolescents. Ce groupe pourrait être institué notamment auprès de la division sociale de la Commission de planification, ou relever de la présidence ou du Cabinet du Premier Ministre. Certains pays ont créé un organisme de l'enfance à cette fin et aussi pour lui confier d'autres tâches mais nombre de pays ont constaté qu'il était difficile d'éviter la concurrence avec les ministères techniques (par. 15-18).

Responsabilités des départements sectoriels

109. En abordant les besoins des enfants et des adolescents sous l'angle de l'avenir, on s'aperçoit que les organismes sectoriels doivent réorienter leurs propres approches et méthodes d'action, sans perdre de vue le schéma à long terme que le pays a décidé de suivre en matière de développement et de transformations sociales. A titre d'exemple, on présente un certain nombre de suggestions concernant les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition (par. 19-21).

Services en faveur de l'enfance à l'échelon de la province, de la région et de la ville

110. L'on s'intéresse de plus en plus dans divers pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie à la mise en place de services intégrés en faveur de l'enfance et de l'adolescence à l'échelon de l'Etat, de la province et de la région. En particulier, on ressent le besoin d'une approche concertée à l'égard du développement économique et social dans les régions qui sont ou seront desservies par des projets de développement économique à plus grande échelle.

111. Dans chaque cas les problèmes se situent généralement à quatre niveaux : celui de la planification, celui de la structure de l'administration et des rapports entre ses différents services, celui des méthodes d'exécution, et celui des moyens permettant de bénéficier de la participation et des initiatives des collectivités locales, de leurs organisations civiques et de leurs dirigeants locaux. Quoique le potentiel de développement, que l'on mette l'accent sur la région, la zone ou la ville soit considérable, les problèmes inhérents à cette approche ne doivent pas être sous-estimés.

/...

112. Les services en faveur de l'enfance nécessitent dans bien des cas des mesures spéciales. Le sujet est examiné eu égard aux zones attardées, aux groupes vulnérables et aux groupes "marginiaux" et également à propos des zones où des changements économiques rapides sont possibles ou interviennent déjà (par. 22-26).

Nécessité d'une évaluation et d'une adaptation

113. La nécessité d'évaluer et d'adapter continuellement les services offerts dans chaque pays à l'intention des enfants devrait être prise en considération lors de l'élaboration d'approches nouvelles pour les différents secteurs et de méthodes plus efficaces de planification et de coordination intersectorielles.

114. Une étape importante serait franchie pendant la deuxième Décennie du développement si chaque pays mettait au point, eu égard aux conditions qui lui sont propres, de nouveaux schémas de programmes et de projets orientés vers la solution des problèmes essentiels qu'ils rencontrent, et expérimentaient ces schémas à une échelle opérationnelle. La mise au point de ces programmes novateurs nécessiterait généralement un appui sur une base pluridisciplinaire (par. 27).

Organisations non gouvernementales et action communautaire

115. Pour mobiliser pleinement, dans le cadre de la stratégie d'exécution, toutes les ressources disponibles en matière d'animation et d'action sociales au profit des enfants et des jeunes en général, il faut appuyer et développer les organisations internationales à tous les échelons - local, régional, national et international - en tant que participants essentiels à l'effort global. On examine les incidences de cette idée et la gamme des activités en faveur des enfants où les ONG peuvent fournir un apport spécial (par. 28-31).

116. S'il est vrai que l'on doit s'attacher surtout aux possibilités qui s'offrent ou qui peuvent être suscitées à l'intérieur de chaque pays, il n'en demeure pas moins que les pays ont par ailleurs beaucoup à apprendre les uns des autres. C'est l'un des services que les organisations non gouvernementales internationales pourraient rendre. En élargissant les possibilités ouvertes aux enfants et aux adolescents et en créant un climat propice aux transformations sociales, les efforts des organisations non gouvernementales internationales bénévoles peuvent être étayés par les efforts déployés dans les différents pays et, inversement, contribuer dans une large mesure à compléter et à promouvoir ces efforts (par. 32).

Action à l'échelon international

117. Dans les limites d'une communauté nationale, comme au niveau international, l'oeuvre entreprise en faveur des enfants et des adolescents doit se prêter à une action concertée et même à la mise en commun des ressources entre organismes multilatéraux, organismes bilatéraux s'occupant de développement et organisations non gouvernementales internationales (par. 33).

/...

118. Il convient de s'employer à réaliser un meilleur équilibre dans la répartition des ressources internationales entre le développement économique et le développement social. Des progrès notables dans cette direction profiteraient aux enfants et aux adolescents. Il appartient aux pays insuffisamment développés tout comme aux pays avancés de prendre des initiatives à cet égard (par. 34).

119. En tant que moyen de coordonner l'acheminement de l'assistance technique et matérielle des Nations Unies et d'autres sources, la programmation par pays du PNUD doit faciliter considérablement, dans les années à venir, la mise en place de services pour les enfants et les adolescents. L'assistance du système des Nations Unies pour le développement peut être d'une grande utilité dans l'élaboration d'approches novatrices visant à résoudre les problèmes critiques. Plus particulièrement, la mise au point dans les régions rurales les moins évoluées de stratégies intégrées concernant les taudis et les bidonvilles, au profit des groupes défavorisés, doit fournir aussi au FISE et à ses organismes frères au sein des Nations Unies un point de convergence pour ces efforts concertés déployés de concert avec les pays insuffisamment développés (par. 35).
